

**BUREAU EXECUTIF DE L'IDEP**

**du 22 novembre 2016**

**COMPTE RENDU**

**Présents : 4**

**Collège employeur : 2**

GMI	S. LAFAIX
UNIIC	R. ANELOT

**Collège salarié : 2**

FILPAC CGT	R. LECOMTE
FO Fed. Livre	M. BARRE

**Absent excusé : 0**

**Invités assistant à la réunion :**

- E. MOUCHARD, Responsable administrative et financière,
- B. TRICHOT, Directeur.

La séance est ouverte à 17h30 par le Président R. ANELOT.

### 1. Approbation du projet de compte-rendu du Bureau de l'IDEP du 15 septembre 2016.

- *Aucune remarque ni observation n'étant exprimées, le projet de compte-rendu est adopté à l'unanimité.*

### 2. Axe de développement 2017

B. TRICHOT présente le document remis en séance relatif aux évolutions de l'EGD CGM envisagées en 2017. Ces axes de développement sont motivés par différents événements ou constats qui engagent un repositionnement : accord de branche du 30/10/2015 qui impose des services à forte valeur ajoutée, maillage du service de proximité insuffisant, conditions de mise à dispositions de personnel au profit de l'IDEP qui atteignent leurs limites, ...

En synthèse, il ressort du plan d'action, les grands axes suivants :

- Distinguer plus fortement les rôles de l'EGD et de l'IDEP, et assurer à chaque association les moyens propres (financiers, techniques, personnels) à l'accomplissement de leurs missions respectives.
- Développer la surface des cofinancements. Distinguer ingénierie fondamentale (veille, conception, suivi) et ingénierie appliquée (coordination, suivi de conformité, consolidation).
- Renforcer l'accompagnement stratégique de l'IDEP : diagnostics Ressources humaines. E. Bouteneigre (100%) et M. N'Diaye (50%) mis à disposition de l'IDEP pour réaliser les diagnostics. Objectifs : 50 diag. /an.
- Soutenir le développement de l'apprentissage dans les Industries graphiques : développement de la TA, animation des CFA... Une chargée de mission dédiée (C. Mantôt), 3/5 temps.
- Assurer la veille économique et financière : analyse des grands marchés des IG, élaboration de solutions entreprises...
- Assurer la veille technologique : édition de guides techniques, partenariats avec centres techniques/formation pour diffusion de notes techniques... Conférence annuelle.
- Elaborer le centre de l'ingénierie pédagogique et de la certification de branche (compétences, CQP,...). Accompagner le développement des normes et labels au profit de la branche.
- Engager le pilotage de la RSE dans la branche.

A l'issue de cette présentation et des différents échanges,

- *A l'unanimité, les membres du Bureau donnent un avis favorable à la mise en œuvre du plan de développement. Celui-ci sera soumis à l'approbation du Conseil d'administration.*

### 3. Contrôle budgétaire à fin octobre 2016 et proposition de budget 2017.

E. MOUCHARD procède à la lecture des principaux postes qui méritent un commentaire (document remis en séance). A fin octobre 2016, le taux de réalisation doit être proche de 83.33%.

#### Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation s'élèvent à 875 833 €, soit 81.40 % du budget et se décomposent comme suit :

- « Développement de l'apprentissage et des métiers » : 292 500 € soit 83.33% du budget.
- « Soutien service de proximité » : 583 333 € soit 83.33 % du budget.

Les produits sont conformes aux prévisions budgétaires.

Pour l'année 2017, les ressources « Développement de l'apprentissage et des métiers » ainsi que celles relatives au « soutien service de proximité » sont identiques à celles indiquées dans le budget 2016.

#### Charges d'exploitation

Le total des charges s'affiche pour 787 025 €, soit 73.14 % du budget et se décompose comme suit :

« Salaires » : 132 740 € soit 71.75% du budget correspondant aux rémunérations des différents collaborateurs de l'Institut. Ce poste budgétaire est en deçà du budget compte tenu du départ et de l'absence de deux salariés.

La présentation préalable des Axes de développement pour l'exercice 2017 par B. TRICHOT fait apparaître une stratégie qui nécessite une révision du poste « Salaires » à la hausse. Aussi le budget est porté à 235 000 €.

Le budget intègre dorénavant deux collaboratrices (la Chargée d'études et la Chargée de mission Emploi et Transition professionnelles) valorisées auparavant sur le Fonds de Développement.

« Charges patronales » : 64 306 € dont 1 827 € relatifs à la formation professionnelle. Ce poste budgétaire présente une économie conséquente liée à une sous-utilisation du budget formation professionnelle et du poste « Salaires ». Pour l'exercice 2017, le budget est affiché à 116 400 €.

« Frais de déplacements et missions » : 71 824 € engagés dans le cadre des différents salons, réunions « apprentissage » et différentes actions conduites dans le cadre du développement de l'IDEP. Ce poste budgétaire affiche une sous-réalisation qui est liée à la périodicité de la présentation des comptes. Pour l'année 2017, la proposition budgétaire est revue à la hausse du fait de l'intégration de nouveaux collaborateurs. Le montant est porté à 110 000 €.

« Frais de communication » : 77 111 € (Salons et journées d'information, documentation et supports d'information, site internet...). Cette charge est légèrement au dessus du budget car l'absence de la chargée de communication engendre un coût d'accompagnement non budgété. Le budget 2017 prend en considération cet impact et s'affiche à 105 500 €.

« Frais d'impression administrative » : 420 € (papier en-tête, cartes de visite). Cette dépense est sous-utilisée. Aussi à la lecture des réalisations 2016, le budget 2017 est porté à la baisse avec 2 000€.

« Charges informatiques » : 4 335 € dont 3 093 € correspondant à la maintenance des logiciels informatiques. Ce poste est conforme au budget. Le budget 2017 est de 8 000 €.

« Charges liées aux locaux - siège » : 7 150 € relatifs à l'entretien des locaux et la location de salle. Les réalisations sont conformes au budget ainsi le budget 2017 est reconduit à 10 000 €.

« Honoraires, autres prestataires » : 6 614 € soit 62.99% du budget. Ces charges intègrent les honoraires du CAC pour un montant de 6 202 €. Une économie budgétaire sera réalisée car les charges relatives aux honoraires de conseils ne seront pas sollicitées d'ici la fin de l'exercice. Toutefois le budget 2017 est maintenu avec un montant de 10 500 €.

« Autres charges » : 18 415 € soit 70.29% du budget. Cette ligne budgétaire se trouve en sous réalisation due à un resserrement des dépenses de fournitures de bureau, des frais d'affranchissement et de documentation. Par contre pour l'année 2017 ce poste est légèrement revu à la hausse du fait d'une augmentation prévisionnelle sur les charges de documentation. Le budget s'affiche pour un montant de 28 200 €.

« Charges des régions » : 34 667 €. Elles intègrent, entre autres, les loyers et charges locatives de l'ensemble des baux commerciaux pris en charge par l'IDEP. Ce poste budgétaire est conforme. La proposition de budget pour 2017 est revu à la baisse du fait du transfert de certains baux (Bretagne et Nouvelle Aquitaine) sur l'AGEFOS PME - CGM. Le budget est porté à 35 500 €.

« Dotations aux amortissements » 5 833 €. Ce poste de dépenses est constitué de l'amortissement d'un véhicule et du serveur informatique. Le budget pour l'année 2017 est de 12 000 €.

« Produits et charges financières » : 0 €. Pour l'année 2017, le budget est de - 9 500 €.

« Charges refacturées par l'AGEFOS PME-CGM » : 326 587 € correspondant à la mise à disposition de personnel de l'EGD au profit de l'IDEP dans le cadre de la convention de partenariat pour l'exercice 2015 ainsi que la refacturation du loyer. Le budget 2017 est affiché pour un montant de 355 000 €.

« Frais engagés dans le cadre d'études IDEP » : 37 023 €. Le budget 2017 est porté à 40 000 €.

« Suivi outil e-Cographic » : 0 €, Ce poste fait apparaître :

- d'une part, les prestations facturées aux organismes CQP, pour 10 000 €, représentant les droits d'utilisation de l'outil,
- et d'autre part, les frais d'hébergement de l'outil (- 4 163 €) et la dotation de provision pour ressources non utilisées (5 837 €).

Le résultat du budget de fonctionnement à fin octobre 2016 présente un excédent de 88 808 €.

Le résultat du budget 2017 est quant à lui à l'équilibre.

« Frais engagés dans le cadre du projet associatif » : 172 750 € (Drupa, digital Learning, RDV IDEP...).

Le résultat à fin octobre 2016 fait apparaître un déficit de 83 942 €.

#### 4. Développement de l'apprentissage dans les Industries graphiques :

##### - Proposition de conventions de partenariat

B. TRICHOT rappelle qu'à ce jour, les différentes formes de partenariats avec les CFA des IG sont réunies dans une seule convention portée par l'IDEP, pour partie par délégation de l'AGEFOS PME - CGM.

Tenant compte des nouvelles missions des OPCA en matière d'apprentissage, il apparaît utile de concevoir un partenariat avec les CFA qui distingue le financement du fonctionnement des sections apprentissage d'une part, et l'adhésion au réseau de promotion de l'apprentissage d'autre part. Cette partition serait gage d'une plus grande clarté dans la compréhension des rôles, des engagements et des obligations de chacun.

Le document remis en séance compare la convention de partenariat en vigueur, avec les propositions de « Convention du développement de la qualité de l'apprentissage dans les industries graphiques » et « Convention d'adhésion à un réseau de promotion de l'apprentissage dans les secteurs de la Communication graphique ». Ces deux conventions sont portées par l'IDEP.

Après en avoir débattu,

- *A l'unanimité, les membres du Bureau donnent un avis favorable à la mise en œuvre des conventions de partenariats avec les CFA IG. Ce nouveau schéma de conventionnement sera soumis à l'approbation du Conseil d'administration.*

##### - Proposition de subventions au titre du financement des sections d'apprentissage

B. TRICHOT fait lecture du document remis en séance relatif à l'attribution de subventions de base aux CFA des Industries graphiques, dans le cadre de la requalification des fonds de la professionnalisation et des conventions de partenariat pour le développement d'une offre de formation par apprentissage de qualité.

AFI / Mont-St-Aignan :	165 000 €
AFIIG / Nantes :	165 000 €
Gobelins Ecole de l'Image / Paris :	90 000 €
CARTIF / Tours :	90 000 €

CIFOP / Angoulême :	90 000 €
CFA EN 84 / Carpentras :	30 000 €
UFA L. De Vinci / Marseille :	60 000 €
SEPR / Lyon :	90 000 €
CFA Académie Toulouse :	90 000 €
AGEFPI / Grenoble :	70 000 €
CFA Gutenberg / Illkirch-G. :	50 000 €
CFA Le Vigean / Eysines :	50 000 €
UFA Baggio / Lille :	40 000 €
CFA La Noue / Longvic :	40 000 €
CFA EPDM / Thionville :	15 000 €
CFA La Fayette / Clermont-Fd. :	15 000 €
Passeport Forma / Nœux-les-Mines :	15 000 €
CFA IRFMA / Rivesaltes :	15 000 €
<b>Total :</b>	<b>1 180 000 €</b>
Subventions complémentaires :	141 500 €
Soutien Développement et promotion :	210 000 €
<b>Total soutien apprentissage :</b>	<b>1 531 500 €</b>

Ces propositions reprennent à l'identique les subventions de base allouées l'an dernier, tenant compte du fait que, si les effectifs semblent afficher une légère baisse, ils ne sont cependant pas définitifs.

Après en avoir débattu,

- *A l'unanimité, les membres du Bureau donnent un avis favorable à l'attribution de subventions d'aide au fonctionnement des CFA IG et au développement de l'apprentissage tel que présenté. Ce budget et ses différentes attributions seront soumis à l'approbation du Conseil d'administration.*

## 5. Convention de financement dans le cadre du soutien aux dispositifs dédiés aux demandeurs d'emploi

B. TRICHOT fait une lecture commentée du projet de convention relative au versement de subvention dans le cadre du soutien aux dispositifs mis en œuvre pour les demandeurs d'emploi. En effet, dans le cadre des missions de l'IDEP de soutien au développement de l'emploi et des compétences dans les secteurs de la communication graphique, notamment par l'innovation pédagogique et l'accompagnement des demandeurs d'emploi, les organismes Amigraf et Mediagraf déploient depuis plusieurs décennies, et en étroite collaboration avec la branche, une expertise sur l'ensemble des métiers de la chaîne.

Confrontés à des mutations technologiques qui impactent les activités, les organisations et les métiers, l'IDEP et les organismes constatent la nécessité de mener une action volontariste en matière d'accompagnement des compétences, tant pour favoriser l'insertion que pour éviter l'exclusion sociale des personnes occupant des métiers en profonde mutation.

Dans ce contexte, il est proposé la mise en œuvre de convention visant à soutenir les activités des deux organismes en faveur des personnes travaillant ou souhaitant travailler dans le secteur des industries graphiques.

La subvention allouée à Amigraf s'élève à 150 k€ pour les années 2017 et 2018 (75 k€/an). La subvention allouée à Mediagraf s'élève à 250 k€ pour les années 2017 et 2018 (125 k€/an).

Le versement des subventions est soumis à la production d'un compte-rendu financier relatif aux objectifs, ainsi que la présentation des comptes annuels validés par les conseils d'administration.

Après en avoir débattu,

- *A l'unanimité, les membres du Bureau donnent un avis favorable au projet de conventions de subvention aux organismes dans le cadre du soutien aux demandeurs d'emploi. Ces conventions seront soumises à l'approbation du Conseil d'administration.*

## **6. Participation de l'IDEP au Conseil d'Administration de PAGORA.**

B. TRICHOT fait lecture du courriel adressé par M. Naceur BELGACEM (Directeur INP-Pagora / École internationale du papier, de la communication imprimée et des biomatériaux) relatif à la gouvernance de l'école, dont le conseil est composé de 40 membres (professeurs, personnels administratifs..., étudiants, apprentis, personnalités extérieures qualifiées).

Le renouvellement de cette instance fait apparaître que l'AFOPRIG est membre sortant du fait de sa disparition. La direction de l'école propose que l'IDEP devienne membre de droit au sein de ce conseil.

Après en avoir débattu,

- *Les membres du Bureau ne souhaitent pas donner une suite favorable à cette proposition, compte tenu de la convention de partenariat entre IDEP et AGEFOS PME, et l'impossibilité d'exercer une fonction d'administrateur dans un établissement de formation et simultanément dans un organisme de formation.*

## **7. Informations et questions diverses**

### **Création de certifications dans les métiers de la reliure industrielle**

B. TRICHOT fait lecture de la note remise en séance relative à la proposition du cabinet Novabilis pour la création de CQP dans le domaine de la reliure industrielle. A la demande de la CPNEFP Imprimerie (décision 11/05/2016), cette démarche s'inscrit par ailleurs dans le prolongement de l'étude d'opportunité de création d'un cluster pour une nouvelle offre industrielle de l'impression de livres en France. Il n'existe en effet aucun CQP sur les métiers de la reliure industrielle.

Il s'agit d'étudier la faisabilité de création de certifications pour les métiers de conducteur de couseuse, de couverturière et de chaîne de reliure.

La proposition de Novabilis comprend 5 étapes : analyse de l'existant, description des activités et des compétences, définition des modalités et outils d'évaluation, procédures VAE, dossier de référencement au RNCP.

Le budget s'établit à 36 500 € HT (yc. guides pour jury et formateurs).

Après en avoir débattu,

- *Les membres du Bureau donnent un avis favorable pour la mise en œuvre de cette étude confiée à Novabilis, à soumettre à l'approbation du Conseil d'administration.*

### **Projet de formation pour les formateurs de CFA Industries graphiques**

B. TRICHOT fait lecture de la note remise en séance relative à la construction d'une formation destinée aux formateurs des CFA intervenant en BAC Pro (RPIP) et BTS (ERPC). Ces enseignements nécessitent la maîtrise de nouveaux domaines de compétences (nouvelles technologies du multicanal, nouveaux procédés d'impression, de finition, de routage, de diffusion).

Les besoins de formation ont été identifiés avec le réseau des CFA IG. Un programme de formation est en cours d'élaboration, en partenariat avec l'inspecteur académique en charge des industries graphiques. Le programme concerne la formation de 2 formateurs par CFA (ils déclineront ensuite la formation au sein de leur CFA).

Plusieurs axes de formation (étude, conception, production, données), et 3 à 5 jours/axe, soit 16 à 20 jours de formation. La formation sera préparée et dispensée par 4/5 CFA, sur les années 2017 et 2018, complétées par des visites techniques. Le budget retenu pour ce projet est estimé à 60 k€, et pourrait être cofinancé avec l'accord-cadre signé entre AGEFOS PME et le Ministère de l'éducation nationale.

Après en avoir débattu,

- **Les membres du Bureau donnent un avis favorable à l'engagement de ce projet. Il sera financé dans le cadre du soutien au développement de l'apprentissage dans les IG. Une recherche de cofinancement avec AGEFOS PME doit être activée.**

#### **Recrutement de Sylvie SORIANO**

B. TRICHOT informe du recrutement de Sylvie SORIANO en qualité de Chef de projet Digital learning. Ce renfort s'effectue dans le cadre du projet « Digital Learning / Formation ouverte et à distance pour la filière des Industries graphiques » adopté par la Conseil d'administration du 9 juin 2016.

Recrutée en CDD, pour une durée de douze mois, S. SORIANO est placée sous la direction fonctionnelle de F. REVELEAU qui dirige ce projet.

L'ensemble des points ayant été abordé, le président remercie chacun pour sa présence et lève la séance à 19h30.

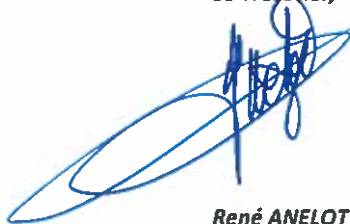
**Approuvé, le 27 mars 2017**

**Le Président,**



**Roger LECOMTE**

**Le Trésorier,**



**René ANELOT**

